

# La formation avec Lucca

## Public :

La formation s'adresse aux personnes chargées au sein de leur organisation de l'administration quotidienne des solutions Lucca et du support aux utilisateurs finaux.

Ce rôle est le plus souvent dévolu aux responsables du département Comptabilité et Ressources Humaines et, parfois, à des collaborateurs de la Direction des Systèmes d'Information.

## Objectif :

L'objectif de la formation consiste à rendre les administrateurs de la solution autonomes pour :

- **Répondre aux questions des utilisateurs finaux sur le fonctionnement des solutions Lucca**, notamment au moment de la mise en production de celles-ci ainsi que par la suite pour les accompagner au quotidien dans leur utilisation ;
- **Comprendre le fonctionnement des outils et analyser les données générées ;**
- **Effectuer les opérations de gestion nécessaires à l'administration quotidienne du système.**

## Démarche et méthodes pédagogiques :

La formation commence par une **première partie en autoformation** puis prend la forme d'un **atelier interactif** animé par le consultant Lucca chargé du déploiement des solutions Lucca au sein de l'organisation.

Des fiches, formulaires, comportant pour chaque item des vidéos explicatives, des exercices et les points clefs à retenir, sont remis à l'apprenant. Chaque participant à la formation réalise ainsi les exercices proposés, sur un poste informatique individuel équipé d'Internet. Les apprenants échangent ensuite avec le consultant sur leurs résultats et questions.

**La formation peut avoir lieu en présentiel ou distanciel** selon la volonté du client s'il est basé à Nantes ou Paris. Dans le cas où les bureaux du client se situent ailleurs, le déplacement éventuel des formateurs se fera à ses frais. Lors des formations sur place : Lucca s'assure de mettre à disposition le matériel et ressources nécessaires en cas de formations dans ses locaux.

## Étapes de la formation :

1. **Réunion de Lancement** : suite à la prise de contact du client, les informations sur le déploiement et la formation à la solution sont transmises, ainsi que les différentes échéances qui doivent être tenues pour le déroulement du projet
2. **Formation en autonomie** : après une phase de récolte des besoins (autrement nommé "audit"), un questionnaire de formation est transmis pour que l'apprenant puisse voir nos vidéos et s'exercer avec quelques questions. Cette étape en autonomie doit être terminée avant le point de formation prévu avec le consultant. Les mauvaises réponses sur le questionnaire permettront de mieux préparer le point de formation.
3. **Point de Formation** : cette deuxième partie de la formation se fait avec un consultant et est obligatoire, elle complète la formation en autonomie réalisée. Cette session permet de faire le tour des points à éclaircir et des mauvaises réponses de l'apprenant sur les formulaires

de formation. Le consultant guide l'apprenant avec des manipulations et cas pratiques sur les solutions.

4. **Validation des acquis** : l'apprenant est testé sur ces connaissances avec des mises en situation sous forme de quiz à suivre en autonomie. Des ressources supplémentaires (vidéos, fiches d'aides) sont transmises par le consultant. Un point recette se fait entre l'apprenant et le consultant et est obligatoire, il complète la validation des acquis réalisée en autonomie réalisée.

### **Programme détaillé :**

**Une formation sur un de nos logiciels dure au minimum une demi-journée.**

La durée de la formation est ajustée en fonction de vos besoins sur nos solutions.

### **Prérequis :**

Les prérequis suivants, en compléments des spécificités liées à chaque solution, sont nécessaires pour profiter pleinement de la formation : **une bonne maîtrise d'Internet et, d'une façon générale, des outils informatiques de base (navigateur web, suite Office ou équivalent...)**

En fonction de la connaissance de l'environnement Lucca et de ses solutions, la durée de la formation sera fixée par le consultant ou l'équipe commerciale en amont.

### **Tarifs :**

Le tarif appliqué se fait via devis préalable.

**Le coût de la formation est fixé à 1 050,00 € HT par jour, soit 525€ HT par demi-journée.**

## **Durée et organisation de la formation :**

Afin de préserver le caractère interactif et collaboratif de la formation, le nombre de participants à celle-ci est volontairement restreint (**idéalement, 5 stagiaires maximum**). Selon le besoin de formation déterminé, la durée de la formation variera. La formation comprend un premier temps de formation en autonomie et un temps de formation encadré par un consultant.

Le bénéficiaire de la formation devra s'assurer que les stagiaires sont en capacité physique de suivre la formation, ont accès à une bonne connexion internet ainsi qu'au matériel informatique permettant la visioconférence si la formation se fait à distance. Les stagiaires doivent être en mesure de consacrer le temps nécessaire à la formation.

En cas de besoin d'assistance technique et/ou pédagogique, le bénéficiaire de la formation peut contacter le consultant en charge de son accompagnement par email, ou au 01 83 64 53 20.

Dans le cas où la formation a lieu dans nos locaux, Lucca s'engage à fournir un espace de travail adapté et équipé pour la formation.

## **Évaluation :**

Le suivi, l'efficacité et la qualité de la formation sont évalués de 4 manières :

- L'assiduité des stagiaires est contrôlée par un émargement ;
- Les acquis sont validés par le test final, qui clôt la formation sur des mises en situation ;
- Le contenu de la formation et la démarche mise en œuvre font l'objet d'une évaluation par les stagiaires eux-mêmes via un questionnaire électronique ;
- Le suivi des clients via le service support permet enfin d'apprécier le niveau de maîtrise de la solution de chaque stagiaire et de proposer des actions de remise à niveau ou d'approfondissement si nécessaire.

## Modalités d'inscription et délais d'accès à notre formation :

- Afin de vous inscrire à l'une de nos formations, merci de nous contacter **6 semaines avant le début de la formation.**
- Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons votre convention de formation et le consultant en charge de la formation déterminera avec vous la date de cette dernière.

## Accessibilité aux personnes handicapées :

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » vise à faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

- Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.
- **Nos formations ne sont pas adaptées aux personnes malvoyantes dans la mesure où nos solutions ne sont aujourd'hui pas complètement compatibles avec ce type de handicap.**
- Nos formateurs sont sensibilisés à l'accueil et à l'orientation des publics en situation de handicap. Quelle que soit votre situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin de vous assurer du meilleur déroulement possible de votre formation. Nos formations sont accessibles et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- Nos solutions sont adaptées aux personnes sujettes au daltonisme.
- N'hésitez pas à nous contacter pour évaluer les aménagements possibles.